AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-6-69 943269

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C.C.P. : MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
25 francs

N° I05 /I° supplément
JUIN I969/22

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

INFORMATIONS -

Les précipitations éparses de ces derniers jours et la tendance orageuse qui intéresse actuellement nos régions rendent indispensables certains traitements anticryptogamiques.

ROUILLE DE L'ASPERGE : Les plantations d'asperges, surtout celles qui ne sont pas encore entrées en production, traversent une période critique qui conditionnera la virulence des futures attaques de Rouille. Par ailleurs, en cette époque de végétation active, certaines plantations traitées depuis le début du mois ne sont plus que partiellement protégées du fait de l'apparition ultérieure de nouveaux turions et de la croissance des autres. De plus, les précipitations survenues récemment risquent d'avoir lessivé les traitements déjà exécutés.

Aussi nous recommandons de renouveler le traitement Rouille avec un des fongicides recommandés dans les bulletins n° I03 d'avril et I04 de mai.

ALTERNARIA DE LA TOMATE : Sur les tomates destinées à la conserverie, les pluies survenues récemment risquent de déclencher une première manifestation d'Alternaria dans certains secteurs ou dans des cultures soumises à des conditions locales très particulières et favorables à l'évolution de la maladie.

Si pour l'instant aucune attaque d'alternaria n'a encore été observée il est prudent d'intervenir préventivement en exécutant un traitement avec un des produits suivants : Manèbe, Mancozèbe, Folcid, Propinèbe, etc... de préférence aux sels de cuivre qui, peu efficaces contre cette maladie, sont légèrement dépressifs.

Profiter de ce traitement pour ajouter à la bouillie un produit aphicide autorisé en cultures maraîchères et dont la liste a été publiée dans l'édition spéciale du Bulletin des Avertissements Agricoles du 1er janvier I969.

TEIGNE DU POIREAU : Poursuivre les traitements contre ce parasite qui manifeste actuellement une certaine activité.

P. CHRESTIAN - J. LAVY

TORDEUSE ORIENTALE

A la liste des produits conseillés pour lutter contre la Tordeuse orientale il convient d'ajouter : Phosalone, omis dans notre bulletin n° I05.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLÉ

P 342

Imprimerie de la Station du Languedoc- Directeur-gérant : L. Bouyx.

Ministère de l'Agriculture
STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de
MONTPELLIER

MONTPELLIER, le 12 Juin 1969

NOTE : 8

MILDIOU

Les averses orageuses du 11 Juin ont intéressé les vignobles des départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aude, en particulier.

Elles ont été relativement peu importantes et se sont abattues sur un vignoble ne présentant, dans la plupart des cas, que des manifestations de mildiou encore assez dispersées.

Au moment de la pluie, les taches n'étaient pas bien fleuries d'efflorescences; mais étant donné que la végétation est restée mouillée toute la journée et toute la nuit et que la température est maintenant très favorable à l'extension de la maladie, de nouvelles taches apparaîtront à partir du 18 Juin.

Pour prévenir les conséquences fâcheuses de pluies importantes qui se produiraient après cette date il y a lieu de renouveler l'exécution du dernier traitement.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON

Tirage du 12 Juin 1969

DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VEGETAUX DONT LA RECOLTE EST CONSOMMABLE

-:-:-:-:-:-:-

DLP 18-6-69 943270

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
G - Acaricides spécifiques		
- binapacryl	2I	
- chinométhionate		Non dangereux pour les abeilles.
- chlorbenside	7	
- chlorobenzilate	7	Non autorisé sur arbres à noyau.
- chlorofénizon	7	
- chloropropylate	7	
- chlorphénamidine	I5	Non dangereux pour les abeilles.
- C P A S + B C P E	30	
- dicofol	I5	Non dangereux pour les abeilles.
- fénazaflor	2I	
- fénizon	7	
- phenkapton	I5	
- tétradifon	7	Non dangereux pour les abeilles.
- tétrasul	7	Non dangereux pour les abeilles.
- thioquinox	I5	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion + fénizon	I5	
H - Fongicides		
- binapacryl	2I	
- dichlofluanide	7	
- drazoxolon	I5	
- tétrachloroisophtalo-nitrile	I5	
I - Divers		
- métaldéhyde	7	Pour les traitement en pulvérisation et poudrage.

F I N

P 372